



LE CAMPUS
By CCI Nièvre

FORMATION & ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DURÉE ET DATES

5 JOURS - 35 HEURES

FORMATION SUR
MESURE

> DATES A DÉTERMINER

...

MANAGEMENT DES HOMMES



LE RÔLE ECONOMIQUE DU CSE ///

FORMATION OBLIGATOIRE
POUR LES ENTREPRISES
> A 50 SALARIÉS

Contact Inscriptions

Catherine
Guyon

06.64.19.28.27
c.guyon@nievre.cci.fr

TARIFS

Sur mesure

NOUS CONSULTER

Le Campus by CCI Nièvre
74, Rue Faidherbe - 58000 NEVERS
E-mail : formation@nievre.cci.fr
Site Internet : nievre.cci.fr



LE RÔLE ECONOMIQUE DU CSE

PUBLIC

Membres élus du CSE des entreprises de plus de 50 salariés

PRÉREQUIS

Être membre du CSE ou amené à exercer des missions économiques au sein de l'instance. Aucun prérequis juridique ou comptable n'est nécessaire.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Le stagiaire sera en mesure de :

- maîtriser les attributions économiques et professionnelles du CSE
- exercer efficacement leur mandat dans le respect du cadre légal
- comprendre les mécanismes économiques de l'entreprise et utiliser la BDESE
- analyser les documents financiers et les informations transmises au CSE
- préparer les consultations obligatoires et argumenter un avis
- gérer les moyens et les budgets du CSE
- contribuer à un dialogue social constructif.

PROGRAMME

Comprendre les attributions du CSE

- Evolution des IRP vers le CSE ;
- Membres titulaires et suppléants, composition du bureau.
- Rôle et missions des membres du bureau (président, secrétaire, trésorier).
- Rôle des suppléants.
- droits et obligations des élus
- moyens d'action du CSE

Missions et moyens des membres du CSE.

- Moyens des élus du CSE (local, libre circulation, heures de délégation, budgets, formation, outils de communication).
- Cas de recours à expertise (délais, prise en charge financière, contestation).
- Accès aux registres (Document Unique de Prévention des Risques Professionnels, registre du personnel, registre des Dangers Graves et Imminents (DGI)).
- Statut de salarié protégé.
- Contenu et accès à la BDESE (Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales).
- Modalités encadrant la gestion des mandats
- Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes.

Fonctionnement du CSE et règlement intérieur.

- Différents types de réunions (ordinaires, extraordinaires, à la demande des élus...) et de consultations (situation économique et financière, politique sociale, orientations stratégiques) et les procédures qui s'y rattachent.
- Modalités d'établissement de l'ordre du jour.
- Délais de convocation et de remise des documents.
- Déroulement des réunions.
- Rédaction des PV / Comptes rendus.
- Diffusion et validation.
- Contenu et formalités de mise en place du règlement intérieur
- Notion de délit d'entrave.

OBJECTIFS

Comprendre les enjeux économiques de l'entreprise pour exercer pleinement son mandatles fondamentaux des aspects économiques, juridiques et social d'un CSE

MÉTHODES ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Mise en situation collective.
Échanges d'expériences.
Apports d'expériences.
Présentation dynamique et ludique.
QCM ou étude de cas/mise en situation

ANIMATEUR

Cette formation est assurée par un spécialiste du domaine avec une expérience significative en entreprise et de pédagogie en formation
Nos formateurs sont sélectionnés et référencés selon un processus Qualité

SUIVI ET ÉVALUATION

Une attestation d'assiduité, une copie de la feuille d'émargement, un questionnaire de satisfaction ainsi qu'un questionnaire d'auto-évaluation pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation sont remis aux stagiaires en fin de journée.

Rôle de réclamation des membres du CSE.

- Différence entre réclamation et revendication.
- Présentation des réclamations à l'employeur (sous quelle forme, dans quel délai ?).
- Assistance des salariés dans les procédures disciplinaires.
- Relations avec l'inspecteur du travail.

Rôle économique et professionnel du CSE.

- Comprendre le fonctionnement économique de l'entreprise : modèle économique, créateur de valeur, chiffres d'affaires, marge, résultat, investissement, trésorerie, KPIs
- Analyse des documents comptables de l'entreprise : bilan, compte de résultat, annexe, SIG, capacité d'autofinancement, trésorerie, fonds de roulement.
- Analyser une décision économique : restructuration, investissement, externalisation, fermeture de service,...
- Droit d'alerte économique.
- Possibilité de négocier et modalités de consultation.

Gestion des budget de fonctionnement (AEP) et ASC (Activités Sociales et Culturelles).

- Budget AEP
- Principes de comptabilité des ASC.
- Différentes prestations autorisées et interdites.
- Règles concernant les cotisations et exonérations URSSAF.
- Règles de transfert de compte à compte.
- Modalités de décisions concernant les ASC
- responsabilités du trésorier.

Conclusion et synthèse.